Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 080-200094696-20251204-2025_DELIB_146-DE

BUREAU de TERRITOIRE D'ENERGIE SOMME
Séance du 4 décembre 2025

Date de convocation : 27 novembre 2025

Extrait du registre des délibérations

Nombre de membres :

Inscrits	: 18
Présents	: 13
Absents	: 5
Votants	: 13
Quorum	: oui
Pour	: 13
Contre	: 0
Abstention	: 0

Objet : Candidature au sous-programme ACTEE « Chêne 6 » porté par la FNCCR

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 4 décembre à 10 heures 00, le Bureau de Territoire d'Energie Somme, légalement convoqué, s'est réuni dans ses locaux, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à Boves, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET, Président.

Etaient présents : Daniel CAVÉ, Patrick DESSEAUX, Bruno ÉTÉVÉ, Francis HOUSSÉ, Jean-Marie MACHAT, Alain SAVOIE, Michel DESTOMBES, Gérard LEFEBVRE, Jean-Paul LECOMTE, Jean-Jacques STOTER, Virginie SANNIER, Dominique CAMUS,

Etaient absents et excusés : Yves MONIN, Gaëlle PAYS, Nicolas PLÉ, Alain SURHOMME,

M. Didier FRANCOIS a été nommé secrétaire de séance.

La présence effective de la moitié au moins des membres composant le Bureau étant constatée, la séance a été ouverte et le Bureau peut délibérer valablement.

Le Président expose que le Fonds CHÊNE, intégré au programme ACTEE+ porté par la FNCCR, constitue le principal dispositif national d'accompagnement des collectivités pour la rénovation énergétique de leur parc tertiaire. Ce programme, créé par arrêté ministériel du 28 novembre 2022, vise à fournir une aide à la décision en amont des travaux et à favoriser la mise en œuvre d'actions d'économies d'énergie.

La saison 6 du programme CHÊNE offre une ultime opportunité de candidater pour l'année 2026, en mobilisant les reliquats des enveloppes précédentes (CHÊNE 1 à 5).

Cette enveloppe financera notamment :

- Les lots 2 (outils), 3 (études) et 5 (AMO) déposés à CHÊNE 5 mais non retenus ;
- Ainsi que de nouvelles demandes d'actions, tous lots confondus.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 080-200094696-20251204-2025_DELIB_146-DE

…/…

Vu les statuts de TE80 ;
Vu la candidature commune de l'entente régionale de TE80, TE Flandre et le SE 60, lauréats du programme ACTEE Chêne, porté par la FNCCR.
Vu l'ouverture de la saison 6 du programme « Chêne » permettant de solliciter une aide financière pour les audits et frais de maîtrise d'œuvre liés aux travaux de rénovation énergétique des bâtiments des collectivités adhérentes pour l'année 2026 ;

Considérant l'importance d'accompagner les collectivités dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments communaux en sollicitant les aides financières disponibles.

Le Bureau de TE80, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser le Président à déposer la candidature de TE80 au sous-programme ACTEE « Chêne 6 » aux côtés des syndicats membres de l'Entente régionale ;
- D'autoriser le Président à accomplir toutes démarches, formalités et signatures nécessaires à la mise en œuvre et au suivi de ce programme.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,
Didier FRANÇOIS

Territoire d'Energie Somme

Le Président,
Franck BEAUVARLET